

1^{er} avril 1950 - 13 octobre 2009 le 3^e système d'immatriculation français



Finistère, octobre 1950

Dès le 1^{er} avril 1950, ce ne sont plus des lettres qui identifient les départements, mais un numéro né une dizaine d'années plus tôt, en 1941, lors de la création du Code officiel géographique.

Le troisième élément indicatif du département d'immatriculation est constitué par le numéro du département pris dans le Code officiel géographique, soit :

Ain.....	1
Aisne.....	2
Yonne.....	89
Territoire de Belfort.....	90

Circulaire du 11 mars 1950

Savoie	73	Guadeloupe	971
Savoie (Haute-).....	74	Martinique	972
Seine	75	Guyane	973
Seine-Inférieure	76	Réunion	974
Seine-et-Marne	77		

Nota. — Les numéros attribués aux départements algériens sont :
91 pour le département d'Alger.
92 pour le département d'Oran.
93 pour le département de Constantine.
94 pour les territoires du Sud-Algérien.

Circulaire du 20 juillet 1954



Réunion, fin 1951

Les quatre départements d'outre-mer utilisèrent leur code départemental 971 à 974 dès l'été 1950.

Les départements algériens, codés 91 à 94, débutèrent l'utilisation de leurs codes à partir du 1^{er} juin 1951.



Département d'Alger, décembre 1957

À la suite des redécoupages administratifs intervenus en 1957 et 1958, les 4 départements originaux laissèrent la place à 13, puis 16, et enfin 18 départements, avec attribution à chaque fois de nouveaux codes, à savoir 9A à 9M et 9T, puis 9N, 9P, 9R et enfin 8A et 8B.



Département des Oasis, fin 1958

Après la révolution nationale, l'Algérie ne chercha pas à conserver cet héritage du colonisateur, en déployant un système complètement différent en 1963.



Seine-Saint-Denis, mars 1967

Un second changement d'importance survint lors de la réorganisation territoriale de la région parisienne entre 1965 et 1967, avec la réutilisation des codes 91 à 94, inutilisés depuis 1957, et la création du code 95.

L'avant-dernière évolution intervint en 1976 lors de la création des deux départements corses, avec le remplacement du code 20 par les codes 2A et 2B.



Corse, octobre 1971



Mayotte, janvier 1990

La toute dernière modification du 3^e système français concerna l'utilisation du code 976 à Mayotte à partir de janvier 1990, bien avant la départementalisation de mars 2011.